

# ÉVALUATIONS pour l'orientation vers les ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET PROFESSIONNELS ADAPTÉS

Septembre 2017

Texte de référence : Circulaire n° 2015-176 du 28-10-2015 portant sur les enseignements adaptés.

**MERCI DE NE PAS DIFFUSER LES ÉVALUATIONS QUI SONT DESTINÉES À ÊTRE  
UTILISÉES DURANT PLUSIEURS ANNÉES**

Ces évaluations revêtent un double **objectif** :

- Doter les enseignants de cycle 3 d'un outil leur permettant d'évaluer si certains élèves pourraient tirer bénéfice d'une orientation vers les Enseignements Généraux et Professionnels Adaptés (SEGPA ou EREA).
- Permettre à la Commission Départementale d'Orientation de travailler sur les bases concrètes de travaux d'élèves harmonisés sur le plan départemental.

En référence aux programmes d'enseignement et au socle commun de connaissance, de compétences et de culture, les évaluations de français et mathématiques sont organisées en **deux niveaux** :

- Niveau 1 : évaluation des compétences attendues en fin de cycle 2.
- Niveau 2 : évaluation des compétences attendues en fin de cycle 3.

Elles peuvent être utilisées lors de la pré-orientation (entrée en 6<sup>e</sup>) ou lors de l'orientation définitive (entrée en 5<sup>e</sup>).

En fonction de la réussite ou de l'échec à certaines parties, il sera utile de faire passer des exercices d'un niveau différent (niveau 1 et/ou niveau 2) de façon à obtenir une évaluation précise des acquisitions de l'élève.

Le relevé de **résultats** permet d'évaluer :

- les compétences / connaissances acquises
  - o Code 1 : réponse(s) correcte(s) ou suffisante(s).
  - o Code 9 : autre réponse.
  - o Code 0 : absence de réponse.
- le degré d'autonomie
  - o A réalisé l'exercice en complète autonomie.
  - o A eu besoin de relance(s) mais a réalisé l'exercice en autonomie.
  - o A bénéficié d'aide(s) : enseignant, outils.
  - o A refusé de réaliser l'exercice.

Si l'élève bénéficie d'un **PAP** ou d'un **PPS**, respecter les adaptations préconisées.

Ces évaluations ne constituent pas le seul document de travail de la CDOEA. Tout autre travail d'élève significatif permettra d'évaluer plus finement les connaissances et compétences.